

Pour une politique publique nationale de santé-environnement au cœur des territoires

Déclaration du groupe Non-inscrits

Ces dernières années, de nombreuses études ont démontré que l'environnement était un facteur déterminant pour notre santé : pollutions de l'air, des eaux de toutes origines, sonores, dégradations des écosystèmes etc.

Hélas, les experts ne cessent d'apporter de nombreux éléments de connaissances sur les facteurs de risques liés à la pollution des milieux et aux différentes technologies nouvelles ou non.

La question de la santé environnementale concernant également la politique et les pratiques de gestion, de résorption, de contrôle et de prévention des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé des générations actuelles et futures, il est donc légitime que notre assemblée se saisisse de cette question notamment en ce qui concerne nos territoires.

En effet, il s'agit d'une question vitale car en agissant sur la qualité des facteurs environnementaux, nous agissons également sur la prévention, la préservation et l'amélioration de l'état de santé de la population. Or, la santé-environnement malgré les enjeux majeurs peine à faire partie intégrante des politiques publiques et les preuves de la dégradation constante de l'environnement et de ses effets sur la santé humaine, végétale et animale s'accumulent devant nous.

Nous ne pouvons pas nous contenter des améliorations techniques, longues à mettre en œuvre ou attendre les résultats de la délocalisation des activités.

Pour traiter ce sujet, les acteurs publics sont multiples, certes et les plans nationaux sur la santé - environnement ont emmené des progrès mais ils demeurent insuffisants pour faire émerger une vision globale, stratégique et partagée. Nous avons également sous-estimé depuis de nombreuses années les risques tant en quantité qu'en gravité.

Comme l'avis l'indique, un bon nombre d'activités humaines : industrialisation, transports, chauffage...) ont logiquement des conséquences sur la santé humaine. Des réglementations adaptées et des recommandations sanitaires ont été édictées mais les résultats ne sont pas toujours à la hauteur des espérances.

Renforcer la confiance de nos concitoyens en matière de santé-environnement nécessite beaucoup de transparence de la part de nos Pouvoirs Publics mais également de pédagogie tant sur l'expertise que dans la décision publique. Ces solutions passeront nécessairement par nos territoires comme l'a démontré le plan national santé environnement (PNSE).

Cela doit se matérialiser par un renforcement de leurs moyens afin de réduire les inégalités dans ce domaine.

Nous, groupe des Non-inscrits approuvons les préconisations proposées dans cet avis nécessaires pour faire avancer ce débat, en particulier :

- Accélérer le croisement, la compatibilité et le partage des données environnementales et de santé, y compris locales, en y intégrant les observations apportées par le public ;
- Renforcer la formation des élus et celle, tant initiale que continue, des professionnels des trois fonctions publiques et des corps de métiers concernés par les interactions santé-environnement dans une approche pluridisciplinaire ;
- Adopter une loi d'orientation sur la santé-environnement qui définirait cette notion, son périmètre, déterminerait les objectifs de cette politique, organiserait sa gouvernance, tant aux niveaux national que local, et fixerait les grands principes de son financement ;
- Créer, sur l'exemple du Défenseur des droits, une autorité administrative indépendante chargée des atteintes au droit à un environnement équilibré et respectueux de la santé.

Enfin, à la lumière des constats et préconisations proposées à savoir : la gouvernance nationale, les leviers européens, le soutien à la recherche, aux experts à la transparence et la communication, nécessaires pour remédier à cette problématique.

Le groupe des Non-inscrits a voté cet avis.